

LA FORMATION DE PROFESSIONNALISATION À L'EMPLOI D'AGENT DE POLICE MUNICIPALE (APJA)

PUBLIC :

Les fonctionnaires stagiaires de
catégories C, B et A de la spécialité
Sécurité publique.

PRÉREQUIS :

Pièces obligatoires à fournir lors de
l'inscription ou au plus tard le début
de la formation :

- copie du double agrément Haut-
commissaire et procureur ou copie
du courrier de demande à la
subdivision administrative des IDV et
ISLV ;
- certificat médical datant de moins
d'un an, attestant de l'aptitude à la
pratique sportive hebdomadaire ;
- avoir transmis l'arrêté de
nomination au CGF.

DURÉE : 80 jours

Code : E1002

OBJECTIFS :

- Maîtriser l'environnement professionnel de la police municipale,
- Faire cesser et/ou relever une infraction et en rendre compte ;
- Accueillir, orienter, renseigner, porter assistance aux différents publics ;
- Maîtriser la rédaction des écrits professionnels et la procédure de
transmission ;
- Maîtriser son comportement pour gérer différentes situations
professionnelles ;
- Mettre en oeuvre les techniques de police de proximité.

CONTENU :

- L'environnement professionnel de la police municipale ;
- Les écrits professionnels de la police municipale ;
- L'initiation aux gestes techniques professionnels d'intervention ;
- Les gestes de premiers secours ;
- Les stages pratiques d'observation et d'application.

Code	Dates	Lieu	Date limite de candidature
E1002009	Du Mercredi 10 Mars au Mercredi 16 Juin 2021	Tahiti	05/02/2021